

RELATIONS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Le volumineux dossier des relations canado-américaines en matière d'environnement remonte au-delà du Traité sur les eaux limitrophes de 1909 et de la création de la Commission mixte internationale. Même si des problèmes sérieux se sont posés au cours des ans, les relations dans ce domaine ont été plus souvent caractérisées par la collaboration que par les conflits. Sur le plan multilatéral, les deux pays ont collaboré efficacement, souvent pour le bien de l'ensemble de la communauté mondiale, et lorsqu'ils se sont heurtés à des divergences profondes, ils ont habituellement trouvé des façons constructives et novatrices de les surmonter, comme ce fut le cas pour le nettoyage des Grands Lacs, qui fut à un moment la principale source de friction entre les deux pays en matière d'environnement.

Pluies acides

Dans l'Est canadien, dont les ressources naturelles comptent directement pour 8 % de notre produit national brut, les dommages causés par ce phénomène s'étendent sur plus d'un million de milles carrés. Quelque 14 000 lacs sont acidifiés, 150 000 sont atteints et 300 000 autres sont vulnérables. Plus de la moitié des forêts de l'Est canadien, dont la production est évaluée à 14 milliards \$, sont menacées. Plus de 80 % de la population canadienne vit dans des régions où les niveaux de pollution liés aux pluies acides sont élevés; des études, tant canadiennes qu'américaines, ont révélé un lien entre cette pollution et les problèmes respiratoires dont souffrent des enfants et des asthmatiques.

Le Canada ne peut résoudre le problème à lui seul. Plus de la moitié des précipitations acides enregistrées dans l'Est canadien originent des États-Unis et, dans certaines régions, les émissions américaines sont responsables de 70 % des retombées acides. Le Canada a adopté un vaste programme national de contrôle des pluies acides dont l'objectif est triple : réduire les dommages que nous causons nous-mêmes chez nous, montrer que le Canada est résolu à faire sa part pour trouver une solution conjointe et réduire les dommages causés par les émissions canadiennes dans le nord des États-Unis.

Depuis 1979, le Canada cherche à conclure avec les États-Unis un accord sur la qualité de l'air qui permettrait à chaque pays de s'attaquer efficacement au problème des pluies acides et aux autres problèmes susceptibles de surgir à l'avenir. Le Canada est convaincu que la négociation avec les États-Unis d'un accord bilatéral comportant des cibles et échéanciers précis